

EXTRAITS DES DELIBERATIONS
AFFICHES A LA PORTE DE LA MAIRIE DE NOISY-LE-ROI
LE 18 MARS 2016, EN APPLICATION DES ARTICLES
L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Absents représentés : 6

Votants : 29

Présents :

Marc TOURELLE, Odile GUERIN, Christophe MOLINSKI, Annie SASSIER, Patrick KOEBERLE, Géraldine LARDENNOIS, Jean-François VAQUIERI, Delphine FOURCADE, Nicolas CORDIER, Marc TIMSIT, Dolène AZOURI, Marie-Josèphe BEAUSSIER, Daniel MOUTON, Odile BOULANGER, Roch DOSSOU, Marie-Hélène HUCHET, Marc de BRAQUILANGES, Cyrille FREMINET, Dominique VIANDIER, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Sylvie CHEDRAWI, Catherine DOTTARELLI, Aurélie LOGEAIS.

Absents représentés :

Christophe VAN DER WERF, représenté par Daniel MOUTON
Gwénaëlle de CIBEINS, représentée par Dolène AZOURI
Véronique CLARKE de DROMANTIN, représentée par Annie SASSIER
Aliénor VIEILLE, représentée par Marc TOURELLE
Erwan TOULLEC, représenté par Guy TURQUET de BEAUREGARD
Géraldine LEGER, représentée par Aurélie LOGEAIS

Secrétaires de séance :

Delphine FOURCADE – Marc de BRAQUILANGES

DECISIONS DU MAIRE

INFORMATIONS GENERALES COMMUNIQUEES PAR LE MAIRE

ADHESION DE LA COMMUNE DE NOISY LE ROI AU GIP YCID ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GROUPEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (10 CONTRE : N. CORDIER – D. AZOURI – M-J. BEAUSSIER – O. BOULANGER – G. de CIBEINS – V. CLARKE de DROMANTIN – G. TURQUET de BEAUREGARD – C. DOTTARELLI – E. TOULLEC – A. LOGEAIS – 4 ABSTENTIONS : D. MOUTON – C. VAN DER WERF – M-H. HUCHET – D. VIANDIER).

APPROUVE la convention constitutive du groupement d'intérêt public «Yvelines coopération internationale et développement», APPROUVE l'adhésion de la commune de Noisy le Roi au groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement » à compter de l'année 2016,

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive,

DÉSIGNE M. Marc TOURELLE (Maire) en tant que représentant titulaire à l'Assemblée générale d'YCID,

DÉSIGNE Mme Odile GUERIN (1er Adjoint) en tant que représentant suppléant à l'Assemblée Générale d'YCID.

APPROUVE le versement de la cotisation annuelle 2016 à YCID d'un montant de 300 €.

CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE ANTOURA – NOISY LE ROI – pS EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (10 CONTRE : N. CORDIER – D. AZOURI – M-J. BEAUSSIER – O. BOULANGER – G. de CIBEINS – V. CLARKE de DROMANTIN – G. TURQUET de BEAUREGARD – C. DOTTARELLI – E. TOULLEC – A. LOGEAIS – 2 ABSTENTIONS : D. MOUTON – M-H. HUCHET) ;

APPROUVE la convention de partenariat entre la municipalité d'Antoura, le pS-Eau et la ville de Noisy le Roi.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

DECIDE de solliciter de l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, une demande de subvention pour les deux opérations :

- les travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux recevant du public dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) – programmation 2016 pour un montant estimé à 49 261,01 € H.T – secteur social
- les travaux de fourniture et pose de deux Vidéo Projecteurs Interactifs (VPI) pour 2 classes pour un montant estimé à 4 758 € H.T – secteur des nouvelles technologies des écoles primaires du Cèdre et Jules Verne.

Le taux de subvention applicable au titre de la DETR est de 30 %.

S'ENGAGE à financer la part des travaux restant à la charge de la Commune.

FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE LOGEMENT D'UNE FAMILLE DE MIGRANTS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (**2 ABSTENTIONS** : C. DOTTARELLI – S. CHEDRAWI) ;

FIXE la redevance d'occupation précaire du domaine public communal dans le cadre d'une convention entre la commune et Madame et Monsieur MATTI ALTAWEEL à la somme de 50 €/mois.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVÉ A TITRE GRATUIT DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT VINCI « LE VERGER DU ROY »

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ADOPTE les dispositions suivantes :

- Mise à disposition à titre gratuit d'une partie de la parcelle cadastrée AC 177 « LOT F » en vue du stockage des terres provenant des fouilles de la parcelle AC 177 « LOT E » dédiée à la construction de logements sur le secteur du Cornouiller.
- Approuve la convention d'occupation temporaire du domaine privé, à titre gratuit, susvisée, établie entre la Ville et la société TBI domiciliée au 2 rue René Caudron – Parc d'affaires le Val Saint Quentin, Bt C, 78960 VOISINS LE BRETONNEUX.
- Autorise le maire à signe ledit document.

A NOISY-LE-ROI, 18 mars 2016

Le Maire,

Marc TOURELLE